

Les nouvelles lois européennes menacent de paralyser la transition énergétique. Frixis tire la sonnette d'alarme.

2 mars 2023

Frixis, l'association belge de la réfrigération et du traitement de l'air, tire la sonnette d'alarme. Les techniques HVAC-R jouent un rôle crucial dans notre société. Chauffer et refroidir nos habitations, stocker et produire des aliments, refroidir des zones d'exploitation, produire et stocker des médicaments ou des vaccins, ... Sans tout cela, notre société moderne s'arrêterait ! L'Europe envisage une nouvelle législation prévoyant une interdiction rapide et stricte des réfrigérants couramment utilisés. Pour beaucoup de ces réfrigérants, présents dans les installations de refroidissement, de climatisation et de chauffage, il n'existe pas encore d'alternatives toutes prêtes.

De quoi s'agit-il ?

Les installations de réfrigération, de climatisation et de chauffage (y compris les systèmes de pompes à chaleur) contiennent des gaz réfrigérants. Ces gaz présentent des propriétés chimiques qui permettent à une installation de générer du froid ou de la chaleur. Aujourd'hui, la majorité des (petites) installations contiennent des fluides frigorigènes synthétiques, plus connus sous le nom de gaz fluorés. Dans le cadre du Green Deal, l'Europe veut interdire ces gaz. Alors que l'interdiction des installations nouvelles et existantes contenant de tels fluides frigorigènes était initialement prévue de manière progressive et échelonnée, dans la nouvelle législation proposée, l'Europe opte désormais radicalement pour une interdiction rapide et quasi totale d'ici 2028 !



La transition énergétique menacée

Nous voulons tous lutter contre le réchauffement climatique et bénéficier d'une sécurité énergétique indépendante des superpuissances. Bien que des pas dans la bonne direction aient été franchis ces dernières années tant par l'Europe que par nos gouvernements (régionaux) belges, ces nouvelles propositions menacent de mettre la transition énergétique en péril.

A la fin du mois, le vote sur la proposition sera à l'ordre du jour du Parlement européen. Nos députés européens belges auront alors l'opportunité d'adapter la législation dans le sens d'une proposition plus équilibrée.

Toutes les installations ou applications ne sont pas adaptées pour fonctionner avec des réfrigérants naturels. L'adoption de cette proposition (telle qu'elle est actuellement sur la table) ne laisserait pas d'autre choix aux clients que d'opter pour un chauffage fossile ou électrique direct. Elle saperait les objectifs européens de neutralité carbone et aurait l'effet contraire.

Du côté du secteur, Frixis soutient la transition vers des alternatives aux gaz F respectueuses du climat, mais seulement si le calendrier est aligné sur les réalités du marché et de la technologie. Nous demandons donc aux députés de prendre en compte les arguments ci-dessous et de prendre une décision réfléchie :

- Vu les installations actuelles, l'évolution technique est loin d'être prête pour l'élimination progressive rapide proposée. Il faut, en effet, plusieurs années de la planche à dessin à la mise en place d'une installation ou d'une pompe à chaleur chez l'utilisateur final.
- Aujourd'hui, il n'existe pratiquement aucune formation pour les techniciens frigoristes qui souhaitent travailler avec des réfrigérants naturels. À défaut de temps pour organiser la formation et le recyclage des techniciens frigoristes, le risque d'accidents (mortels) augmente. En effet, travailler avec des réfrigérants naturels sans les connaissances requises n'est pas sans danger.
- La profession d'ingénieur frigoriste est un métier en carence accrue. Beaucoup trop peu de jeunes choisissent ce métier polyvalent. En outre, les installations avec des fluides frigorigènes naturels exigent davantage de savoir-faire. Cela risque de provoquer une pénurie encore plus grande de travailleurs qualifiés pour l'installation et le dépannage de telles installations.
- Aujourd'hui, de nombreuses installations sont encore en bon état de fonctionnement. Certaines installations n'ont été placées que récemment. Cette nouvelle législation obligerait de nombreux utilisateurs finaux à faire face à des coûts

élevés (inutiles), s'il existe déjà une alternative.

- Il n'y a pas d'alternative pour de nombreuses (petites) installations. Ces installations et leurs applications seraient donc compromises.
- Le gaz F est totalement inoffensif tant qu'il n'est pas rejeté dans l'atmosphère. L'accent doit être mis sur une installation correcte par un professionnel certifié et, en outre, sur la prévention des fuites.

Frixis fait valoir que les propositions actuelles entraveront la transition énergétique et demande donc que le secteur soit consulté en urgence.

Pour plus d'informations

Consultez notre site web : <https://www.frixis.be>

Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez contacter (02 215 18 34 - info@frixis.be).